



**Réinventons**  
QUETIGNY

**La Lettre**

**n° 15**

**février 2022**

## **Compte rendu du Conseil municipal du 8 février 2022**

Les élu·e·s de *Réinventons Quetigny* vous présentent un compte rendu de chaque Conseil municipal, sur les points qui leur paraissent les plus importants et les plus significatifs. Vous pouvez aussi voir le déroulement des Conseils sur la [page Youtube](#) de la Ville.

1 – Compte rendu du Conseil du 14 décembre 2021 : nous nous sommes ABSTENUS sur ce compte-rendu. Nous maintiendrons cette position tant que ne sera pas rétabli le droit pour chaque conseiller d'intégrer au compte-rendu quelques lignes d'explication de vote. Ce droit, voté en novembre 2020 a été supprimé 3 mois après sans justification.

2 – Plan France Relance - Aide à la construction durable

Ce nouveau dispositif gouvernemental d'aide à la « construction durable », inspiré des travaux de la Commission « Rebsamen » sur le logement, accorde une prime de 1 500 euros par logement dont la construction est autorisée entre le 1er septembre 2021 et le 31 août 2022, à condition que la densité des logements dépasse un coefficient de 0,8 (au moins 800 m<sup>2</sup> de plancher pour 1 000 m<sup>2</sup> de terrain). 149 logements de notre ville, dont les 125 prévus dans la résidence seniors de la rue Ronde, sont concernés par cette mesure.

Nous nous sommes ABSTENUS sur la proposition de contrat pour obtenir ces primes, non pas que nous refusions une aide financière de l'Etat pour notre Commune, mais parce que l'objectif clairement avoué de cette mesure est de densifier encore davantage l'habitat. ([voir ici notre intervention](#));

3 – Projet de bassin d'irrigation près de chez nous

Un projet de bassin d'irrigation flotte dans l'air entre Quetigny, Couternon et Chevigny, plusieurs agriculteurs et le club hippique de Quetigny. Ce bassin d'un volume de 400 000 m<sup>3</sup> d'eau

demande, avant tout engagement et réalisation, des études de faisabilité. Nous avons voté POUR l'adhésion de notre Commune à l'Association syndicale autorisée de la Norges dans le but de réaliser ces études. ([voir ici notre intervention](#)).

4 – Nous avons voté POUR les délibérations suivantes :

- Vente à la SCI IMPLICIT (ERGOS) d'une parcelle d'environ 900 m<sup>2</sup> située impasse des Charrières, suite au désistement de la société Prestige de St Apollinaire (Conseil du 29 juin 2021)
- Droit de préemption au profit de la commune sur les fonds de commerce, fonds artisanaux et aux baux commerciaux sur plusieurs quartiers de Quetigny (place Centrale, espace commercial dit "le Terminus", périmètre rue Ronde/boulevard de la Motte/avenue du Cromois)
- Contrat de projet pour l'emploi de chargé de mission *développement soutenable*. Nous avons exprimé notre préférence pour le recrutement d'un.e titulaire. Notre avis, comme la quasi-totalité de ceux que nous avons pu émettre lors des conseils municipaux, n'a pas été retenu.
- Le vœu présenté par la Majorité municipale pour la défense d'une septième classe à l'école élémentaire des Huches.

5 – Nous avons posé deux questions orales au maire :

- L'une sur la réunion prévue normalement fin janvier entre CDC Habitat et les locataires des immeubles HLM de Fontaine-Village et les trois composantes du Conseil Municipal. Cette réunion est repoussée fin février/début mars pour des motifs somme toute assez vagues.
- L'autre sur le projet de résidence seniors de la rue Ronde (voir notre article [Résidence seniors](#))



**Réinventons**  
**QUETIGNY**

**La Lettre**

**n° 15**

**février 2022**

## **Une nouvelle résidence seniors à Quetigny**

Les promoteurs sont à l'affut. Ils prospectent, contactent, insistent et achètent quelquefois au prix fort. Peu importe la construction : logements ordinaires, résidences seniors. Et pour cela, ils n'hésitent pas détruire des maisons récentes.

C'est ce qui va se passer rue Ronde. Le groupe Kaufman & Broad vient d'acheter trois maisons, dont deux récentes, parfaitement habitables et leurs terrains. Son projet : construire une résidence seniors de 125 logements pour le groupe API à une quinzaine de mètres du quartier de « l'Étouffoir » où les grues achèvent le gros œuvre de 6 immeubles entre les avenues du Château et du Cromois. Si cette résidence voit le jour, la totalité du cœur de Quetigny aura été bétonnée et saccagée par celles et ceux qui n'ont qu'une obsession : faire que notre ville atteigne les 10 000 habitants.

Et qu'ont fait le Maire et sa majorité devant cette offensive de Kaufman et Broad ? Rien ! Ils ont laissé la vente se faire et accordé le permis de construire (affiché devant le 32 rue Ronde) sans informer les habitants de notre ville. Ils n'ont fait aucune proposition aux propriétaires de ces maisons, ni exercé le droit de préemption de la Commune sur ces biens immobiliers.

Ce projet n'est pas dans le programme municipal de la majorité actuelle, pas plus qu'il n'était dans celui de la majorité précédente, pas davantage dans le PLU de Quetigny validé en 2016 ni dans le PLU du Grand Dijon de 2019, actuellement en cours de modification.

Mais pourquoi n'ont-ils rien dit ? Sans nul doute pour éviter de susciter une nouvelle opposition de nos concitoyens sur le bétonnage de notre cœur de ville. Mais avec de telles pratiques, la confiance des citoyens envers les élus et les partis politiques auxquels ils appartiennent n'est pas près de se rétablir.

En autorisant cette construction, l'équipe municipale rend encore plus compliquée la création d'un projet destiné aux habitants dans la ferme Bruley, qui va se retrouver coincée entre des immeubles

plus hauts qu'elle, et perdre tout son cachet ! Les dernières traces du village Quetigny, visibles dans les deux fermes situées à cet endroit, vont disparaître derrière les murs de béton.

Les réponses apportées par le Maire aux questions de *Réinventons Quetigny* lors du dernier Conseil municipal (8 février) sont en résumé les suivantes. « Il s'agit d'un projet privé sur des terrains vendus par des personnes privées à un promoteur privé. La Municipalité ne pouvait pas préempter parce qu'elle n'avait pas de projet sur ces terrains et qu'elle n'avait pas les moyens financiers pour les acquérir ».

Réponse inacceptable. Alors que la Majorité municipale a déversé des monceaux d'infos et de com pour vanter son projet Cœur de ville pendant des années, elle n'a pas fait la moindre information aux Quetignois pour leur faire part de ce projet. En réalité, elle n'a rien dit ni rien fait pour plusieurs raisons :

- Sans nul doute pour éviter de susciter de nouvelles oppositions de nos concitoyens sur le bétonnage de notre cœur de ville
- Peu importe la densité déjà trop forte des logements dans cette partie de la ville, l'essentiel est de passer le cap des 10 000 habitants
- La plan relance du Gouvernement sur le logement, inspiré des propositions de François Rebsamen, accorde une prime aux municipalités (1 500 euros par logement) qui feront construire un habitat très dense, d'un coefficient d'au moins 0,8 c'est-à-dire au moins 800 m<sup>2</sup> de plancher sur un terrain d'au moins 1 000 m<sup>2</sup>. Le projet Kaufman et Broad dépasse largement ce coefficient (5 000 m<sup>2</sup> de plancher sur un terrain de 4 500 m<sup>2</sup>). Cette mesure perverse aura pour effet d'entasser encore plus les habitants dans les métropoles pendant que les campagnes se vident de leurs forces vives.

À suivre...



## ***La Lettre***

**n° 15**

**février 2022**

## **Un bassin d'irrigation près de chez nous ?**

Avec le réchauffement climatique et les périodes de sécheresse à répétition, les bassins d'irrigation ou « bassines » sont un peu partout dans l'air du temps.

Un projet de création d'un tel bassin, commun à divers utilisateurs, se dessine sur l'Est Dijonnais. Son objectif est de remplir une retenue à l'air libre lorsque la ressource en eau est disponible, essentiellement en hiver. Ce projet, initié par la Préfecture et la Chambre d'Agriculture, concerne à ce stade :

- 3 communes : Chevigny, Couternon et Quetigny
- 8 exploitations agricoles
- Le centre équestre de Quetigny.

Ce bassin aurait une capacité de 400.000 m<sup>3</sup>, comparable par exemple, en volume, à la base nautique d'Arc-sur-Tille. Les besoins estimés de la commune de Quetigny sont de l'ordre de 28 000 m<sup>3</sup>, pour l'arrosage et divers usages, à l'exception de la consommation humaine.

Des études de faisabilité sont évidemment nécessaires avant de décider ou non la réalisation de ce projet. Elles seront sous la responsabilité d'une association à laquelle adhéreront les différents acteurs intéressés par le projet.

Comme chaque fois qu'un tel projet voit le jour, beaucoup de questions se posent, par exemple :

- Quelle sera l'origine de l'eau stockée ? Uniquement l'eau d'écoulement des pluies, ou en partie par pompage dans la nappe ? À titre d'information, le Département a décidé la création d'une retenue d'eau portée sur la commune de Perrigny pour des cultures de maraîchage bio afin d'alimenter les EHPAD et les collèges. Cette retenue alimentée par pompage dans la nappe de Dijon Sud est pour nous un non-sens écologique.

- L'eau stockée s'évapore surtout en été. Quel sera le pourcentage de perte ? Si on peut la réduire, par exemple en recouvrant le bassin de panneaux photovoltaïques, elle n'en sera pas moins réelle...
- Quelle utilisation de cette eau qui servira essentiellement pour l'agriculture ? L'agriculture industrielle pour des cultures très gourmandes en eau ? Une agriculture biologique et plus sobre en eau ?
- Quelles conséquences sur les cours d'eau et la biodiversité qu'ils entretiennent ? Si on peut concevoir qu'une partie de l'eau des cours finit inutilement dans la mer ou les lacs, elle n'en est pas moins indispensable à la biodiversité tout au long de son parcours.
- Quel coût pour les collectivités et les autres utilisateurs ?

Nous ne sommes pas par principe opposé à ce type de projet, mais notre avis dépendra évidemment des réponses aux questions évoquées ci-dessus.

À suivre...



Réinventons  
QUETIGNY

**La Lettre**

n° 15

**février 2022**

## Quelques données récentes de l'INSEE... à interpréter

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) fête ses 75 ans. Il vient de publier les derniers chiffres de la *population* en Bourgogne-Franche-Comté, qui datent de 2019 (et donc ne prennent pas en compte l'effet de la COVID, qui modifiera certaines évolutions), mais aussi les principales données *économiques* de 2021 ; le recensement, dans notre département, est en cours en ce mois de février 2022. C'est pour nous l'occasion de réfléchir à quelques données démographiques et sociales concernant notre région. Elles nous permettent de nous situer par rapport au reste de la France métropolitaine, et aussi de mettre l'accent sur les réalités quotidiennes des habitants. Nous souhaitons insister ici sur quelques faits majeurs, que chacun interprétera à sa façon.

Aujourd'hui, la Bourgogne-Franche-Comté représente 2 805 580 habitants, soit 4,3 % de la population française : nous avons "perdu" 2 227 habitants en un an. Alors que de 2008 à 2013, la hausse était de 0,1 % par an, nous enregistrons depuis 2013 une **baisse de 0,1 % par an** ; dans le même temps, la population nationale augmente toujours de 0,4 % par an.

Pour expliquer ces tendances, il nous faut considérer le **solde naturel** (*différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès*), en déficit depuis 2015 : il s'est creusé d'année en année, et il est dorénavant davantage porté par le recul des naissances que par l'évolution des décès, qui s'est stabilisée sur les trois dernières années. En 2014, le solde naturel apportait 2 500 habitants à la région. Cinq ans plus tard, en 2019, il lui en faisait perdre 4 100...

Ce n'est pas spécifique à la région : le solde naturel, facteur de croissance de la population, est en baisse dans toutes les régions, sauf les Hauts de France.

La baisse de la **natalité** s'accélère :

En 2019, 26 100 bébés sont nés en Bourgogne-Franche-Comté, soit 730 naissances de moins qu'en 2018. Dans les années 2000, le nombre de naissances était supérieur à 30 000. Cette tendance à la baisse se poursuit depuis 2006. Elle est plus marquée que l'année précédente (- 2,1 %). En France métropolitaine, c'est en Bourgogne-Franche-Comté qu'elle est la plus forte, loin devant la Normandie et le Grand Est (- 1,3 %). La base de la pyramide des âges se rétrécit dans notre région plus vite qu'ailleurs.

La diminution des naissances résulte d'abord (pour 50 %) de la **baisse du nombre de femmes "en âge de procréer"** (*entre 15 et 49 ans*) : depuis dix ans, - 5 600 femmes par an (- 1 %, contre - 0,3 % par an pour toute la France métropolitaine).

L'autre moitié s'explique par la **baisse de la fécondité** (*nombre d'enfants par femme*) : en Bourgogne-Franche-Comté, elle est en 2019 d'1,78 enfant par femme, niveau inférieur à la moyenne métropolitaine de 1,84. Jusqu'en 2008, l'indice régional était proche de la moyenne nationale (2 enfants par femme), mais il a reculé plus vite dans notre région.

De façon générale, la fécondité est plus élevée chez les employées et ouvrières que chez les cadres. Globalement, les femmes ont en moyenne des enfants plus tard. Cependant, l'âge moyen des mères à la naissance est légèrement inférieur en Bourgogne-Franche-Comté : 30,4 ans contre 31 pour la France métropolitaine.

Le **taux de natalité** (*rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale sur une année donnée*) y est donc plus faible : 9,3 ‰ habitants contre 11 ‰ pour la France métropolitaine. Il perd 0,3 point entre 2018 et 2019. La tendance à la baisse est nationale, mais la région a l'un des taux les plus faibles avec la Corse et la Nouvelle-Aquitaine.

On constate une **relative stabilité des décès** :

30 200 habitants de Bourgogne-Franche-Comté sont décédés, soit une centaine de plus qu'en 2018. Ce nombre de décès est stable dans la région (+ 0,3 %) et n'est pas loin de la moyenne nationale (+ 0,5 %). L'évolution du nombre de décès résulte de deux phénomènes qui s'annihilent : le vieillissement de la population régionale accroît le nombre de décès de 700 personnes par rapport à 2018 ; mais en contrepartie, les conditions sanitaires (avant la COVID !) se sont légèrement améliorées en 2019 et ont compensé cette hausse.

Les habitants sont plus âgés en Bourgogne-Franche-Comté que dans l'ensemble du pays et **le vieillissement se poursuit**. En 2019, la région compte 102 personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans (85 en moyenne en métropole pour 100 jeunes de moins de 20 ans). L'écart avec le reste de la France métropolitaine se creuse et résulte à la fois de l'avancée en âge de la génération nombreuse des "baby-boomers" dans la région et d'un déficit de jeunes.

La moitié des décès intervient avant l'âge de 84 ans, et 89 ans est l'âge où il y en a le plus.

Le **taux de mortalité** (*rapport entre le nombre annuel de décès et la population totale sur une année donnée*) est élevé, et s'accroît. Il s'établit à 10,8 ‰ contre 9,2 ‰ en France métropolitaine. La Bourgogne-Franche-Comté détient le plus fort taux de mortalité des régions métropolitaines avec la Nouvelle-Aquitaine.

Tout cela se traduit par une **espérance de vie** (*nombre moyen d'années qu'il reste à vivre à un individu ayant un âge donné*) moins élevée que la moyenne nationale. Les catégories sociales ouvrières et agricoles sont plus exposées au risque de décès prématuré (conditions de travail, comportements sociaux, accès aux soins).

Dans la région, l'espérance de vie *à la naissance* se stabilise depuis 5 ans.

L'écart entre les genres se resserre. Les modes de vie féminins sont de plus en plus semblables à ceux des hommes, qu'il s'agisse de durée de travail ou des types d'activités professionnelles, de consommation de tabac ou d'alcool, etc. En Bourgogne-Franche-Comté, en 2019, l'espérance de vie *à l'âge de 75 ans* était de 87 ans pour un homme, et de 89,6 ans pour une femme (inférieures à la moyenne nationale de 6 mois pour un homme et de 7 mois pour une femme).

Dans la région, seul le Doubs a un **taux d'accroissement naturel** (*différence entre les nombres de naissances et de décès enregistrés en un an*) supérieur au niveau national, et les autres départements voient leur population stagner ou régresser.

**En Côte-d'Or**, qui gagne quelques habitants (aujourd'hui 533 220), la baisse des décès compense tout juste la baisse des naissances ; ainsi le **solde naturel** (*différence entre natalité et mortalité*) est stable ; avec un **indice de fécondité** (*nombre d'enfants en un an rapporté au nombre de femmes "en âge de procréer"*) de 1,61, c'est le cinquième département de France métropolitaine où la fécondité est la plus basse, et l'âge moyen des mères à la naissance y est plus élevé qu'au niveau national.

Dans la Nièvre (la plus mal classée), la perte de population amorcée depuis une cinquantaine d'années continue et s'amplifie.

En relation directe avec les évolutions démographiques constatées dans notre département, l'INSEE mesure et étudie aussi la **situation économique et sociale de la Côte-d'Or**. Voici ses principales constatations en 2021 :

550 220 habitants, décomposés ainsi en **tranches d'âge** de quinze ans :

87 354 de 0 à 14 ans, 102 534 de 15 à 29 ans, 94 366 de 30 à 44 ans, 104 559 de 45 à 59 ans (les plus nombreux), 91 613 de 60 à 74 ans, 52 794 de 75 ans et plus ; ainsi se confirme le vieillissement marqué de notre population.

En matière de **logement**, on compte en Côte-d'Or 157 885 maisons et 130 654 appartements. 517 315 personnes habitent une résidence principale (332 383 propriétaires, 174 476 locataires, 10 456 logés gratuitement). Si les 249 765 résidences principales sont les plus nombreuses (86 %), il y a 16 241 résidences secondaires (5,6 %) et 24 518 logement vacants (8,4 %) ; ce dernier chiffre est révélateur des conséquences de l'exode rural, mais aussi des insuffisances des politiques sociales suivies.

En ce qui concerne l'**emploi**, sur une population de 334 859 personnes de 15 à 64 ans, il y a 65,7 % d'actifs ayant un emploi, 8,4 % de chômeurs, 25,9 % d'inactifs (dont 12,5 % d'élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés ; 7,1 % de retraités ou préretraités ; 6,3 % d'autres inactifs). La "courbe du chômage" a connu une amélioration (11,3 en 2018), mais on peut craindre que l'arrêt du "quoiqu'il en coûte" se traduise par une nouvelle hausse.

En termes de **revenus**, les 228 254 ménages fiscaux de Côte-d'Or représentent 496 851 personnes ; la part des ménages fiscaux imposés est de 54,3 %. Le **taux de pauvreté** (*proportion de personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire à la moitié du revenu médian de la population totale*) est de 11,2 % (19,2 % chez les moins de 30 ans ; 13,1 % chez les 30-39 ans ; 12,7 % chez les 40-49 ans, 11,4 % chez les 50-59 ans, 7,3 chez les 60-74 ans, 7,2 % chez les 75 ans et plus). On voit que les jeunes générations souffrent tout particulièrement de l'inégale répartition des richesses ; la campagne électorale mettra-t-elle ce sujet au cœur des débats ?

Si l'on considère le **département dans son ensemble**, on peut opposer deux territoires :

Toute la partie Nord et Ouest, ou "Haute Côte d'Or" (Châtillonnais - Auxois principalement) connaît un déclin démographique ; Montbard est en net recul, Semur stagne, Châtillon-sur-Seine est désormais la seule ville de plus de 5 000 habitants.

Plus près de Dijon, on constate un plus grand dynamisme. Par exemple, cinq communes bénéficient du programme national "petites villes de demain" qui les aide à "redynamiser leur territoire" et à "soutenir et faciliter les dynamiques de transition" : il s'agit d'Auxonne, Brazey-en-Plaine, Genlis, Is-sur-Tille, Saint-Jean-de-Losne.

Depuis le confinement, on observe un mouvement des jeunes familles vers des zones de petits bourgs et de campagnes pas trop éloignées des grandes villes.

Si on se concentre sur **la métropole dijonnaise**, on constate qu'elle a gagné 5 000 habitants entre 2013 et 2019, atteignant un effectif de 255 127. Elle progresse depuis 7 ans de 0,47 % par an, et a dépassé celles de Toulon, Saint-Étienne et Rouen, occupant la 15ème place en France.

L'emploi salarié y progresse, surtout dans le Nord de l'agglomération (pôle Valmy), mais aussi aux "Portes du Sud" et dans la ZAE de Longvic ainsi qu'en centre ville. Il recule dans l'industrie, mais connaît une forte expansion dans les services et le commerce ; le secteur de la construction, qui avait baissé entre 2009 et 2014, augmente à nouveau depuis.

Beaucoup de leaders politiques, comme F. Rebsamen, encouragent la désertification des campagnes au profit de la ville et s'en réjouissent.

**La commune de Dijon**, qui avait perdu plus de 10 000 habitants entre 1975 et 1982, connaît une augmentation constante de sa population depuis 40 ans, qui lui a fait atteindre 158 000 habitants en 2019. Mais **les autres communes de l'agglomération** font face à des évolutions divergentes : dans la 1ère couronne, plusieurs perdent des habitants, et d'abord **Quetigny** qui, avec 9 099 âmes, perd 4,8 % depuis 2017 (Sennecey - 3,7 ; Chevigny - 1,8 ; Longvic - 0,7 ; Plombières - 0,5 %) ; d'autres en gagnent : Chenôve + 0,8 % ; Saint-Apollinaire + 1,1 % ; Ahuy + 20 %. Les hausses dominent dans la 2ème couronne (Perrigny + 11,6 %, Daix + 8,5 %, Ouges + 5,3 %, Magny-sur-Tille + 3,9 %, Bresse + 1,3 %). Quetigny gagne des emplois à l'ouest de la commune, mais en perd au sud.

Pour F. Rebsamen, qui exprime dans *le Bien Public* du 12 janvier sa fierté d'accélérer le développement de Dijon, « Quetigny, Chenôve et Longvic ont tardé à construire » ; on n'est pas plus aimable ! R. Détang, bon élève, après s'être lamenté des apocalyptiques conséquences de l'absence de programmes de construction dans les 10 dernières années, se félicite, non seulement, des "logements qu'on construit avec la centralité", mais aussi du projet privé de Kaufmann et Broad vers la rue Ronde (dont nous vous parlons dans [cet article](#)). Nous ne partageons absolument pas sa conviction que notre ville ait à gagner à densifier encore le bâti, et qu'il soit indispensable (pour raisons financières ?) de "repasser au-dessus de la barre des 10 000 habitants fin 2024", perspective dans laquelle il s'inscrit avec obstination !

**Pour aller plus loin :**

[Dossier INSEE complet pour le département de la Côte-d'Or](#)

[Bilan économique INSEE pour la Bourgogne](#)

[Synthèse de l'évolution démographique de la Bourgogne - Franche-Comté selon France 3](#)

[Article du \*Bien Public\* : les chiffres-clés de la Côte-d'Or](#) (site payant, mais graphiques visibles)

[Article du \*Bien Public\* : évolution de la population de la Métropole : 5 enseignements](#) (site payant, mais carte des évolutions visible)



Réinventons  
QUETIGNY

**La Lettre**

**n° 15**

**février 2022**

## **Rizart et ses parents ne sont pas tirés d'affaire !**

Dans la [Lettre précédente](#), nous avons évoqué la situation de Rizart et ses parents. Mais l'affaire est loin d'être réglée : à l'approche de l'élection présidentielle, l'État durcit sa loi !

Vendredi 21 janvier, les associations ont déposé à la Préfecture une demande de titre de séjour, à motif humanitaire, pour Rizart et ses parents. Ce dossier comprenait des attestations, en particulier médicales, sur l'état de santé de la famille, des propositions de 2 associations (dont l'APF France Handicap) pour permettre aux parents d'apprendre le français avec une méthode adaptée, et de les aider sur le chemin de l'insertion professionnelle. Y étaient jointes les 14 000 signatures de la pétition de soutien demandant que Rizart et ses parents obtiennent le droit au séjour. Lors de ce dépôt, l'accueil de la Préfecture fut pour le moins minimaliste : une employée a pris le dossier du bout des doigts, et les associations présentes ne reçurent pas le moindre récépissé, encore moins une date de réponse !

Le père de Rizart fut ensuite convoqué à la Cité Dampierre (annexe de la préfecture) le 4 février au matin, pour « évaluer si son état de santé permet un éloignement », autrement dit pour voir si on peut l'expulser...

M. M. a donc reçu un document à faire remplir par son médecin traitant et à envoyer à l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) à Strasbourg, où il sera examiné par les médecins de l'OFII qui jugeront alors si M. M. est expulsable ou pas ! Loin de répondre à la demande des associations et de prendre en compte le dossier déposé le 21 janvier, la Préfecture met en route une nouvelle procédure qui peut aboutir à l'expulsion de la famille, si la réponse de l'OFII est positive.

Ou, si la réponse est négative pour M. M., il obtiendrait au mieux un titre de séjour pour étranger malade, ce qui ne sécurise pas la situation de Mme M. et de Rizart : actuellement, des conjoint·e·s

d'étranger·e-s malades ont reçu des OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français ! Et la Préfecture s'obstine à dire que Mme M. peut être soignée dans son pays, alors que ce n'est pas le cas ! De plus, les titres de séjour « étranger malade » ne sont pas souvent renouvelés !

Cette situation est intolérable : Macron donne des gages à l'extrême droite, d'une part en voulant muscler l'espace Schengen, d'autre part en utilisant les services de l'État (Préfecture, police..) pour dénier tout droit aux étrangers. Le cas de Rizart et sa famille n'est pas isolé : d'autres familles vivent avec la même peur au ventre de l'expulsion. Les associations témoignent de l'absurdité des décisions de la Préfecture ou de la justice. Décisions qui condamnent la plupart des demandeurs d'asile à vivre dans une zone de non-droit sur notre territoire. Elles ont reçu une OQTF, ce qui leur interdit de travailler pour subvenir à leurs besoins, mais celle-ci ne peut dans la plupart des cas être appliquée ! 6 % seulement en 2021, alors que Macron veut montrer ses muscles en déclarant que 100 % doivent être exécutées ! Cela est IMPOSSIBLE pour des raisons politiques, de (non-)relation avec les pays d'origine.



Réinventons  
QUETIGNY

**La Lettre**

n° 15

février 2022

## Des initiatives de démocratie locale pas très loin de chez nous

Notre [programme de 2020](#) accordait une grande place à la démocratie participative : groupes de projets, commissions municipales ouvertes, referendums d'initiative citoyenne, conseil des jeunes, véritables conseils de quartiers, accès de toutes et tous à l'information indispensable à la décision. La reconduction de la municipalité sortante n'a pas permis à la démocratie locale de connaître à Quetigny l'appel d'air que nous souhaitions...

Aujourd'hui, nous constatons que de diverses communes de Côte d'Or viennent quelques exemples de participation des citoyens aux décisions engageant l'avenir de leur collectivité. S'agit-il de "démocratie participative" ou de "poudre aux yeux" ? Cela concerne-t-il des enjeux essentiels de la vie des communes ou des questions anecdotiques ? Trois exemples méritent qu'on s'y intéresse.

Après un été et un automne mouvementés (manifestations s'opposant à un projet d'implantation d'éoliennes dans la forêt communale), les  $\approx$  200 habitants de **Cirey-lès-Pontailier** se sont vu proposer le 16 janvier dernier par le maire Daniel Dion (EELV, et pourtant favorable au projet) une consultation citoyenne, avec 3 bulletins de vote : *oui* ou *non* à la location de parcelles pour les éoliennes, et un *bulletin vierge* pour l'expression d'avis personnels.

Bien que le maire ait mené une campagne intensive pour les éoliennes, supposées alimenter le budget de la commune (et promis des "chèques énergie" annuels pour toutes les résidences principales), une majorité (de 80 voix contre 14 + 1 bulletin blanc) s'est prononcée *contre* le projet, suivant ainsi l'avis de l'opposant Gérard Vichot dans sa volonté de défendre la forêt contre les nuisances, et de citoyens dénonçant un "plébiscite" tant la campagne était personnalisée. Certes, ce désaveu cinglant du maire ne permettait pas légalement, à lui seul, d'entériner la décision, mais un Conseil municipal a été réuni le 25 janvier pour se prononcer... Il a décidé de se plier à la *vox populi*, rejetant le projet par 8 voix contre

3... mais à bulletin secret, ce qui ne laisse pas de surprendre pour des élus censés représenter des citoyens qui ne sauront jamais comment ils ont voté !

Dans ce cas, le maire, trop optimiste sur un vote qu'il pensait acquis, a été clairement désavoué, ce qui en définitive confirme l'intérêt du referendum citoyen.

À **Saulon-la-Chapelle** (≈ 850 habitants), le maire Pascal Bortot (sans étiquette) a proposé l'automne dernier à la population un questionnaire en ligne, rédigé en partenariat avec l'association dijonnaise *Pirouette Cacahuète* et la communauté de communes de Gevrey-Nuits, pour recueillir ses avis sur de futurs aménagements, avec pour objectifs plus de biodiversité (ex. verger communal, plantation d'herbes aromatiques, jardins partagés...) et un cadre de vie plus agréable (ex. structure pour spectacles en plein air, équipements pour adolescents, parcours santé...).

Ce questionnaire a recueilli dans les jours qui ont suivi une réponse pour 10 électeurs environ, ce qui n'est pas glorieux mais mérite d'être pris en compte, en vertu de l'adage « qui ne dit mot consent » !

Là aussi, une validation par les élus est nécessaire, et les associations seront consultées en tant que telles. pour la finalisation de ces projets.

Cette façon d'agir correspond à ce que nous aurions voulu faire à Quetigny ; cependant, les projets concernés n'ont sans doute pas pour Saulon le même impact sur la vie de la commune que les projets d'urbanisme de grande ampleur en cours dans notre ville.

À **Dijon**, il existe un 18ème adjoint en charge de la démocratie participative, Christophe Avena (PS) ; c'est un début encourageant ! Il a proposé le 22 novembre dernier au Conseil municipal une augmentation de 25 % de l'ensemble des budgets participatifs et la création de nouvelles instances pour mieux associer les habitants à l'action des services municipaux (en transformant les "commissions de quartier" en "ateliers de quartier" comportant cinq "collèges" : 30 citoyens tirés au sort, 6 citoyens volontaires, 5 associations volontaires, 5 acteurs économiques volontaires, 5 élus du Conseil municipal). Il n'a pas du tout convaincu la droite qui critique un projet "flou" et "kafkaïen", souhaitant l'instauration de "votations" comme en Suisse, et guère séduit EELV qui dénonce le manque d'une "instance de co-construction des politiques". Pour François Rebsamen, il s'agit — excusez du peu — de "réenchanter, réarmer, rénover et réinventer la démocratie participative". Tout cela nous paraît bien complexe, et nous préférons des referendums (d'initiative citoyenne, si 8 % des élect-eur-ric-e-s le demandent) sur tous les projets importants (du type "opération Cœur de Ville", gratuité des transports en commun, revenu minimum étudiant, etc.), et des conseils et groupes de projets au fonctionnement simple et transparent pour les initiatives de moindre envergure.

Ce bref tour d'horizon confirme qu'il reste beaucoup de chemin à faire vers une démocratie locale authentiquement participative ; mais les limites rencontrées ici et là doivent être prises en compte pour nous aider à établir des processus démocratiques sincères, exempts de toute manipulation !

Cirey :

<https://www.bienpublic.com/environnement/2022/01/17/projet-eolien-a-cirey-les-pontailier-la-population-vote-contre> (site payant)

<https://www.infolibertaire.net/projet-eolien-a-cirey-les-pontailier/>

<https://www.lesechos.fr/pme-regions/bourgogne-franche-comte/cote-dor-une-premiere-consultation-citoyenne-sur-limplantation-dun-parc-eolien-1381800> (site payant)

Saulon :

<https://www.bienpublic.com/environnement/2021/11/21/une-consultation-des-habitants-pour-ameliorer-le-cadre-de-vie> (site payant)

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSep2VeKYFVFi2-CgjKrfYjOkGaDQiHvIVp3sIVRAL1F7Txajg/viewform>

Dijon :

<https://www.dijon.fr/Vie-municipale/Conseil-municipal/Conseil-municipal-ordre-du-jour-live-et-videos?p=e6ace1c2-72a4-4c05-952b-57e3b614ecdd> [03:19:40]

<https://www.bienpublic.com/politique/2021/11/29/la-refonte-de-la-democratie-participative-fait-debat-au-conseil> (site payant)

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/les-dijonnais-appelles-a-proposer-leurs-souhaits-pour-leurs-quartiers-une-boite-a-idees-1642613844>



Réinventons  
QUETIGNY

**La Lettre**

n° 15

février 2022

## Interview : la parole à deux soignantes du CHU

*À l'occasion du deuxième anniversaire de la pandémie de Covid, nous avons rencontré une infirmière et une aide-soignante du CHU, Mélanie et Nathalie. Nous voulions avoir un point de vue sur ce qui passe au CHU de Dijon, au plus près des soignants. Les propos que nous reproduisons ne représentent bien sûr que l'expérience et les avis des personnes interrogées.*

***Je vais vous demander de vous présenter et d'expliquer comment vous travaillez :***

Je suis **Mélanie**, je suis infirmière en Néphrologie depuis 2004. Je travaille de nuit uniquement. À chaque vague Covid, j'ai été redéployée sur la réanimation médicale, qui s'est étendue sur les six lits de soins intensifs de néphrologie et aussi sur les lits de soins intensifs de pneumologie.

Je suis **Nathalie**, aide-soignante en Médecine Intensive et Réanimation (MIR, anciennement Réanimation Médicale) depuis 15 ans.

Avec le Covid, en réanimation, six lits supplémentaires ont été créés. L'effectif en personnel a été augmenté par la création d'une réserve sanitaire, qui est un pool de personnes, volontaires pour quitter leur service et venir renforcer la réanimation.

**Nathalie** : Pour la dernière vague, il n'y a pas eu beaucoup de réserve sanitaire. La gestion a été complètement différente.

### ***Les patients Covid nécessitent-ils une prise en charge différente de celle des autres patients de réa ?***

**Nathalie** : Pour moi qui suis en réa depuis longtemps, la difficulté, c'est quand ils arrivent, parce qu'en fait ils basculent très vite. Mais en soi, il y a beaucoup moins de sortants et moins d'entrants puisqu'ils restent bloqués chez nous, et ça fait moins de travail. Après, la prise en charge est identique pour tous les patients ; ils restent beaucoup plus longtemps et c'est un peu une routine qui s'installe. Quand il faut mettre les patients sur le ventre, je le vois plus comme une charge physique que comme une charge de travail. C'est beaucoup porter quoi, beaucoup beaucoup porter... et en général, c'est des gens assez corpulents.

**Mélanie** : Moi qui ai un regard extérieur, qui ne suis pas de la réa, au début c'est un peu compliqué, c'est une surveillance très stricte tant qu'ils ne sont pas intubés ; mais après, s'ils sont intubés, c'est de la routine, et on les prend en charge à peu près de la même façon ; ils restent longtemps, stables dans leur maladie.

### ***S'ils ne sont pas intubés, ils repartent ?***

**Mélanie** : S'ils ont la chance de passer le cap, oui.

**Nathalie** : S'il y a de la place, parce qu'il y a un gros problème à l'hôpital, c'est le manque de place. Il faut trouver des places dans les services, tous ne prennent pas des patients Covid. Cette fois-ci, j'ai cru comprendre qu'ils ont voulu garder le maximum d'activité au bloc, pour plusieurs raisons, parce que les gens en ont besoin, mais il y a un coût financier. Apparemment, le Covid, c'est un gouffre monumental. On a bien compris que nous, la réa, on n'est pas rentables, on ne nous le cache pas...

### ***En néphrologie, ce sont les mêmes des chambres qu'en réanimation ?***

**Mélanie** : Elles sont un peu plus petites, elles sont bien pour dépanner, il n'y a pas assez de prises électriques et de gaz médicaux, mais elles sont équipées pareil, et pour travailler, il ne faut pas être gros !

### ***Il y a des études cliniques ?***

**Mélanie** : Il y a beaucoup de protocoles de recherche clinique, ça augmente un peu la charge de travail, il y en a eu encore plus avec la dernière vague, mais après c'est aussi très intéressant pour nous.

**Nathalie** : C'est aussi une source de financement pour le service. Après la deuxième vague, il y a eu une étude pour voir le ressenti (psychologique, dans la vie privée...) sur le personnel. On a eu un retour, mais il était en anglais ! Je pense que là, ils devraient en refaire une.

### ***Actuellement, l'activité diminue ?***

**Nathalie et Mélanie** : Oui, au début de cette vague, le service a été inondé d'appels de tout le département. On était saturé. Le chef de service a insisté pour que les patients soient pris en charge dans les hôpitaux périphériques. Dès qu'il y avait un départ, il était remplacé tout de suite. Mais depuis hier, on restitue les lits à la Néphrologie, et des patients non-Covid sont entrés en réanimation ces derniers jours. La transformation des lits de soins intensifs de néphrologie en lits de réanimation a eu des conséquences sur l'activité du service, car les deux seuls points de dialyse qu'il restait (au lieu de six) étaient les deux salles de greffe, ce qui a permis la continuation de l'activité de néphrologie au prix d'un jeu de chaises musicales avec les malades... avec tout ce que ça implique de ménage entre chaque

patient. C'est plus cette obligation de réorganisation permanente qui a aggravé les conditions de travail que les spécificité des patients.

### **Comment avez-vous vécu la forte mortalité des patients ?**

**Nathalie** : La première vague, la mortalité a été importante ; la deuxième vague, moins... et là c'est différent.

**Mélanie**: Actuellement, les patients sont différents, moins instables. Chaque vague a été différente, la prise en charge n'a sûrement pas été la même.

**Nathalie** : En réa, il y a toujours une grosse mortalité, un tiers des patients partent. Mais pour la première vague, il y avait beaucoup de patients jeunes et des soignants.

**Mélanie** : Pour les deux premières vagues, je ne me suis pas trop posé de questions mais pour la troisième vague, c'est surtout les arrêts de soins qui sont durs. Je le comprends, mais c'est frustrant [*arrêts de soin : quand la situation est désespérée, on ne fait pas d'acharnement thérapeutique et on stoppe tous les traitements, NDLR*].

**Nathalie** : Après, moi, j'ai peut-être plus de bouteille, mais c'est pour le patient... quand on voit comment il se dégrade, à un moment donné je me dis : « non, on arrête ».

**Mélanie** : L'arrêt de soin, c'est violent.

**Nathalie** : Pour moi, c'est plus la famille qui est importante ; le patient, il est intubé, il dort... mais à côté, il y a la famille, il y a une souffrance humaine terrible, c'est là le plus dur.

**Mélanie** : Le soin de réanimation est violent ; je viens volontiers donner un coup de main, mais je ne pourrais pas le faire tout le temps. C'est trop déshumanisant.

**Nathalie** : L'humanité, on peut l'avoir de jour, avec les familles. C'est pas gai, tout le monde pleure, mais c'est là qu'on trouve l'humanité.

**Mélanie**: Ce qui il y a de bien maintenant, c'est que maintenant les familles peuvent venir, alors que pour la première vague, elles n'y étaient pas autorisées.

**Nathalie** : La journée, elles pouvaient venir (une personne) ; mais ce qui était dur, c'est qu'il fallait mettre les patients décédés en housse, tout de suite, ce qui n'est plus le cas actuellement ; les familles peuvent les voir, tout au moins s'ils décèdent plusieurs jours après le diagnostic.

### **Quel est votre sentiment concernant les patients non vaccinés ?**

**Mélanie** : Les patients sont non vaccinés. Moi, j'ai eu un patient vacciné, immunodéprimé, mais il est parti du service au bout de trois jours d'oxygénothérapie, tout pimpant. Ce sont des patients, ou très âgés, ou avec des facteurs de risque ; il y a un moment où il faut réfléchir !

**Nathalie** : Au début, j'étais un peu en colère... mais je me suis dit : « Non, ne juge pas, ils sont assez punis ».

**Mélanie** : Ben oui, c'est sûr, mais c'est pas pour autant que les autres comprennent !

**Nathalie** : On a vu des couples qui sont morts, des jeunes. Des non vaccinés...

**Mélanie** : Tout ce qui peut améliorer les chances de survie doit être utilisé. J'ai bien conscience que c'est pas un remède miracle, mais il améliore les chances de survie.

***Au niveau des conditions de travail, y a-t-il eu des modifications d'horaires, des changements de planning fréquents... ?***

**Mélanie** : Beaucoup de changements d'horaires, beaucoup d'heures supplémentaires. En décembre, j'ai fait 17 nuits de 12 h. Je n'ai pas vu ma famille de tout le mois, c'était métro-boulot-dodo !

**Nathalie** : je n'ai pas fait beaucoup d'heures supplémentaires, parce que j'étais déjà au taquet.

**Mélanie et Nathalie** : Les heures sup sont faites sur la base du volontariat. Il y a un planning mensuel où les gens marquent les jours où ils seraient disponibles. Il y a une partie des heures sup qui sont comptées en heures sup Covid, payées par l'ARS, majorées de 50 % ; ça fait du bien sur la paye, mais il faut les faire, quand même... L'autre partie est comptée en heures sup classiques, moins bien rémunérées. Maintenant, on entre en période de transition, mais on ne sait pas si les heures supplémentaires seront considérées comme des heures Covid.

**Mélanie** : Mais s'il manque subitement quelqu'un, la cadre prend la liste des personnes et appelle quelqu'un... C'est ce qui m'est arrivé vendredi : à 16 h 30 on m'appelle pour aller travailler à 19 h !

***Avez-vous vu dans vos équipes des gens qui s'en vont, des arrêts maladie ?***

**Nathalie** : J'ai vu beaucoup de mes collègues partir, par démission, demande de mutation, ou pour travailler en intérim pour faire ce qu'ils veulent dans leur planning, où ils veulent... et pour maladie aussi, c'est énorme, pour Covid !

***Donc, il y a une hécatombe de malades du Covid parmi le personnel, alors que tous sont vaccinés, évidemment...***

**Nathalie** : Oui, la contagion, c'est par les enfants... Ma petite-fille vient d'avoir le Covid alors que les parents sont vaccinés.

**Mélanie** : Dans mon service, ce n'est pas forcément par les enfants. La première personne a été contaminée par les enfants, mais après, il y a eu une circulation dans le personnel.

**Nathalie** : Entre nous, non ; mais on est tout le temps masqué en réa. C'est pour ça que pendant la 1ère vague, on n'a pas été comme les autres services ; on a l'habitude des gripes, etc., donc on se protège automatiquement. Avec les gestes barrières, on n'a pas eu de contamination !

***Mais avec les masques, c'est difficile de reconnaître les gens...***

**Nathalie** : C'est vrai ! On n'en parle pas, mais j'ai un gros problème : j'ai besoin de voir les gens pour retenir leur nom, et il y a tellement de nouveaux que je n'y arrive pas du tout ! Entre la charlotte, les lunettes, le masque, c'est un truc de fous ! C'est dur, ça, aussi...

**Avant le Covid, on savait que l'hôpital était déjà bien malade... Il y a eu des mobilisations (collectifs inter-hôpitaux, inter-urgences...) et j'ai l'impression que l'hôpital de Dijon s'est très peu mobilisé. Est-ce vrai ?**

**Nathalie** : Moi, j'ai déjà pas mal défilé... mais on n'était pas très nombreux, c'est vrai...

**Comment expliquez-vous ça ?**

**Nathalie** : Parce qu'on n'y croit plus ! Combien de fois j'ai mis « en grève » sur ma blouse...

**Mélanie** : Moi, je ne suis que de nuit. Et puis j'habite à l'extérieur de Dijon, il faut se garer, c'est compliqué. Quand bien même je souhaiterais me mettre en grève, on est systématiquement réquisitionné ; je ne pourrais pas la faire ! On tourne en effectif minimum, tout le temps !

**Nathalie** : Après, ce que tu peux faire quand ils te réquisitionnent, c'est de marquer " réquisitionné mais gréviste ".

**Mélanie** : Juste pour être compté ?

**Nathalie** : Oui.

**Mélanie** : Je me demande si ça vaut le coup.

**Nathalie** : Après, c'est Dijon ! J'ai travaillé au CHU à Nancy, et ici c'est compliqué : pas le même fonctionnement... À Nancy, je suis passée titulaire en un an. Après, j'ai cassé ma carrière, je suis revenue ici, et il m'a fallu 4 ans et demi pour être titulaire.

**Mélanie** : C'est encore pire maintenant ! enfin, pas en ce moment précis, car ils sont à la limite titularisés dès qu'ils arrivent. Ils sont embauchés à 1 800 €... ce que je gagnais il y a 3 - 4 ans, et j'ai 17 ans de boutique, maintenant ! Nos salaires ont été gelés pendant onze ans, contrairement au SMIC !

**Nathalie** : Ceux qui viennent d'arriver, ils touchent comme moi maintenant... Je suis dégoûtée !

**Ce sont des C.D.I. contractuels ?**

**Mélanie** : Ils ont des C.D.I. tout de suite, mais ils n'ont plus du tout le même cursus que nous qui sommes assimilés fonctionnaires. Ils n'auront pas vraiment d'avancement, et jamais de primes.

**Nathalie** : De toute façon, nos primes vont sauter... Notre rémunération dépendra du bon vouloir et des objectifs de ton cadre de santé. C'était la dernière année où on touchait la prime de service traditionnelle. Autant dire qu'il vaut mieux être dans les petits papiers de ton cadre au moment de l'entretien annuel !

**Mélanie** : En plus, les cadres changent sans arrêt.

**Nathalie** : Et puis, si tu es malade, on risque de te dégrever sur ta prime !

**Et le "Séгур de la santé" ? A-t-il mis un peu de beurre dans les épinards ?**

**Mélanie** : C'est une prime supplémentaire...

**Nathalie** : Le truc — c'est ça qu'on ne comprend pas —, c'est qu'on a sur notre fiche de paie notre salaire, et puis dessous, on a le fameux "Séguir"... mais à l'heure actuelle, on ne sait pas si ça compte pour la retraite... Si c'est une prime, normalement non, mais ce n'est pas marqué "prime" ! À mon avis, c'est volontaire, ils entretiennent le flou.

**Et est-ce qu'elle est fiscalisée ?**

**Mélanie** : Oui, puisqu'elle est dans le montant imposable.

**Nathalie** : Et puis, on est tellement pris par le boulot en ce moment qu'on n'a pas le temps de s'en occuper.

**Dans ces conditions, pourquoi est-ce que vous restez à l'hôpital ?**

**Nathalie** : Moi, j'aime toujours mon métier ; je ne suis pas dégoûtée, et j'ai de la chance parce que je vois beaucoup de collègues qui sont à bout. D'autre part, vu mon âge, je vais rester où je suis ; je ne toucherai déjà pas une grosse, grosse retraite, et si je partais maintenant je n'aurais presque rien. Et puis tout ce qui est privé, ça ne paie pas !

**Mélanie** : Ah, le centre Leclerc, c'est pas mal ! Les centres de lutte contre le cancer proposent de bons salaires et de bonnes retraites.

**Ils sont réputés pour ça...**

**Nathalie** : C'est semi-privé, semi-public. À Nancy, j'ai travaillé dans un centre comme ça, Alexis Vautrin ; c'était pas mal, et les horaires sont pas mal aussi. Après, on ne sait pas comment c'est maintenant.

**Ça ne s'est sans doute pas arrangé : par exemple, les médecins de ces centres ont été alignés sur les salaires des CHU.**

**Nathalie** : Moi, je gagnais bien ma vie, vraiment.

**Mélanie** : Moi, je reste à l'hôpital parce que j'aime ce que je fais, sincèrement ; je ne me vois pas faire autre chose... En plus, le CHU, c'est quand même un plateau technique conséquent, c'est quand même une compétence !

**Nathalie** : Et puis, si on doit être muté comme je l'ai été, on a plus de choix pour changer de pathologie qu'en restant dans un cercle « néo » [la cancérologie, NDLR]. On peut faire autre chose.

**Mélanie** : Moi, c'est plus dans la prise en charge du patient. Je suis en Néphro depuis toujours, parce j'aime vraiment ce que je fais, c'est une spécialité qui me plaît. Et puis, même pour le patient, le CHU, ça n'a rien à voir avec le privé. On a tout ! Alors oui, il va mal ; oui, il y a des problèmes... mais c'est un service public, et ça, c'est chouette.

**Nathalie** : En tant qu'aide-soignante, je suis plus limitée qu'une infirmière pour changer de lieu et de type de travail.

**Mélanie** : Moi, j'ai eu l'occasion de changer de poste... Et quand je suis revenue en Néphro, j'étais contente, parce que l'herbe n'est pas plus verte ailleurs. J'apprécie d'avoir un confort technique en CHU !

**Nathalie** : Et puis, on ne vit pas dans les mêmes conditions qu'un service « classique » comme Médecine.

**Mélanie** : On a toujours un médecin présent, et quand un patient se dégrade dans la nuit, on peut agir ; il part au bloc sans délai, alors qu'on a des situations qui deviennent incontrôlables, voire tragiques, dans de petits hôpitaux.

**Nathalie** : Quand le patient se dégrade, il va chez nous !

**Mélanie** : C'est galère de trouver des places ! Mais on trouve quand même presque toujours une solution à temps. Et puis, dans le privé, il y a des chirurgiens qui mettent de la mauvaise volonté à se déplacer le dimanche matin quand leur patient ne va pas bien ! Il y a aussi des protocoles, par exemple tant de compresses pour tel type de patients ! Ici, ça se dégrade, mais pas à ce point...

***C'est comme pour les protections dans les EHPAD...***

**Mélanie** : Enfin, ce scandale éclate au grand jour, alors qu'il y a des dizaines d'années que ça se passe comme ça... J'ai travaillé peu de temps dans des EHPAD, je n'en ai jamais vu un de bon !...

**Nathalie** : Champmaillot, c'est beaucoup mieux que les EHPAD, mais même là ils ne sont pas assez ! c'est un lieu de vie, et ils sont toujours dans les soins... Ils ne peuvent pas se poser, prendre soin. Moi, je ne pourrais pas travailler comme ça !

**Mélanie** : Je ne suis pas prête à renoncer au confort de travail qu'on a dans les services "techniques" comme la réa ou les soins intensifs.

**Nathalie** : Déjà pour 4 patients, j'ai du mal à m'en sortir, mais c'est de la vraie prise en charge. Alors que dans un lieu de vie, on met des gens, qui ont travaillé toute leur vie, dans un fauteuil roulant devant l'ascenseur... Moi, je ne veux pas vivre çà ! Quand on pense à ce que ça coûte aux familles ! On vend leur maison, leurs enfants et petits-enfants doivent payer... Vu la prestation, il vaut mieux les garder chez eux en faisant venir des personnes à domicile.

**Nathalie** : L'accueil des patients à l'hôpital s'est quand même amélioré depuis les années soixante où il y avait des chambres de 4 ou 6 lits... Mais au début de notre carrière, même si le temps de travail était de 40 h, c'était moins lourd ; il y avait plus d'entraide.

**Mélanie** : Il y avait des équipes, et ils ont tout fait pour qu'il n'y ait plus d'équipes, ils les ont scindées, ils ont mis en place l'évaluation individuelle, etc.

**Nathalie** : Maintenant, au lieu d'écouter les infirmières faire leur débriefing, d'aller voir chaque patient, de répartir les tâches, les cadres sont dans leur bureau, et ne se rendent pas compte de ce qui ne va pas... Et puis, c'est la réunionite !

**Mélanie** : En plus, il y a plusieurs personnes dans le bureau, des adjoints au cadre, des "faisant fonction"...

Avant, on travaillait régulièrement avec les mêmes personnes, et cela créait des liens.

**Nathalie** : On se connaissait tous, l'ambiance était excellente, on faisait des fêtes, des blagues mémorables, pour les départs en retraite par exemple...

**Mélanie** : Maintenant, ça n'existe plus...

### ***Et pourquoi n'y a-t-il plus ces liens ?***

**Nathalie et Mélanie :** Parce qu'à cette époque, il y avait des équipes de "rouges" et de "bleues" qui se retrouvaient régulièrement, alors que maintenant, on peut passer un mois sans revoir la même personne. On a renoncé depuis longtemps à retenir tous les noms ! c'est une catastrophe !

**Nathalie :** Il y a aussi une nouvelle génération qui a une façon de voir les choses... moins conne que nous ! Ils disent : « Vous voulez qu'on travaille ? Eh bien, il faut nous payer ! Tandis que nous, on a la culpabilité, on dit : « c'est pour le patient », alors on court... Et ils n'ont pas tort ! Même si on se dit : « moi, je n'aurais jamais osé dire ça ! ». Parce que le pouvoir, c'est nous qui l'avons ! Si on dit tous « non » en bloc, qu'est-ce qu'ils vont faire ? Pourquoi tu crois que l'Agence Régionale de Santé débloque des fonds, après tant d'années où, quand on était raides, on demandait des heures sup que jamais on n'avait ?

### ***Beaucoup de gens sont partis...***

**Mélanie :** Oui, des démissions, on en a vu ! et pas liées au Covid... liées à la gestion du CHU.

**Nathalie :** Oui, c'est ça ! Ce n'est pas le boulot en lui-même, ce n'est pas non plus le surcroît de travail lié au covid, c'est bien la gestion du CHU. Ça a été montré au grand jour, la télé en a parlé, ça nous a donné enfin du crédit ; enfin, on parlait de nous, on nous entendait quand on disait : « ça ne va pas, c'est horrible ! ».

### ***Cette gestion du CHU, c'est quoi exactement ? La façon de gérer le personnel, le matériel ?***

**Mélanie :** De gérer le personnel, surtout. Pour le matériel, nous, on a pas trop de soucis.

**Nathalie :** Vous, oui, mais nous, on court après tout, c'est la misère ! C'est usant, mais clairement, ce n'est pas ce qui use le plus ; c'est la gestion humaine.

**Mélanie :** Et puis il y a eu la reconnaissance ! on a passé la première vague, on a eu la directrice, on a eu le ministre, de la bouffe, du chocolat... Au bout de la deuxième vague, période charnière où on est quasiment revenu à la "normale", on nous a dit : « S'il vous manque du personnel, vous vous débrouillez ! » ; je me suis dit : « Eh bien, ils n'ont pas peur ! ». Ils savent que c'est ça, qu'ils ont du mal à recruter, que les arrêts de travail se multiplient, eh bien, ils continuent ! Et ça, je n'arrive pas à le comprendre. On paie une politique qui dure depuis 30 ans. J'ai eu de l'espoir à la fin de la première vague, j'ai cru que ça allait s'améliorer, eh ben non ! Je ne comprends pas. Ce sont des adultes, des gens responsables...

### ***Ce sont des gestionnaires...***

**Nathalie :** La gestion humaine a beaucoup changé depuis mon début de carrière.

**Mélanie :** On a perdu l'humain de vue, et c'est devenu une entreprise, et une des plus inhumaines pour ses salariés... Par exemple, être enceinte, c'est très mal vu ! Il vaut mieux ne pas avoir trop de vie à côté... On fait les bouche-trous ; si on a un rendez-vous médical depuis 3 mois et qu'on s'est mis sur un repos, et qu'on vous dit à la dernière minute : « Impossible, on ne peut pas faire autrement », il faut soi-même s'arranger avec sa collègue, qui ne peut pas toujours. Quel dommage !

**Nathalie :** Je me souviens du temps où on faisait nous-mêmes nos plannings...

**Mélanie** : Mais oui, et ça roulait très bien, tout le monde était content...

**Nathalie** : On a même demandé, une année, il y a à peu près 5-6 ans : « Vous ne voulez pas qu'on fasse nos plannings ? ça roulait nickel... ». On nous l'a refusé !

**Mélanie** : On tenait compte des efforts faits par les uns et par les autres, on tenait compte des congés et des fêtes.

**Nathalie** : Les vacances, c'est une horreur !

**Mélanie** : Moi, c'est la première fois cette année, depuis que je travaille, que j'ai eu 3 semaines en été !

**Nathalie** : De mon côté, je dois garder ma petite-fille à Lille pendant une partie des vacances ; j'ai demandé la moitié de la dernière semaine d'août pour ne pas trop gêner, vous allez voir qu'ils vont me dire que ça coince... Je ne lâcherai pas !

***C'est vrai, en dehors des vacances scolaires, personne pour vous accompagner, personne à aller voir...  
En tout cas, merci, on va retranscrire tout ça sur papier !***



Réinventons  
QUETIGNY

**La Lettre**

n° 15

février 2022

## Une reprise de terre dans le Jura, contre la spéculation foncière

*de nos envoyé·e·s spéciaux·ales*

*Une reprise de terre, c'est une action citoyenne, de désobéissance civile, qui a pour but de reprendre une ou des terre(s) agricoles(s) laissées en jachère par le(s) propriétaire(s), pour spéculer dans une région où les prix grimpent.*

Et c'est le cas dans le Jura où le prix des terres grimpe dans le vignoble. Depuis plusieurs années, les vins du Jura ont progressé en qualité grâce aux efforts des vignerons. Mais le terroir est petit, donc le prix de la terre s'envole, aiguissant l'appétit des spéculateurs. Et des investisseurs anonymes créent des sociétés du même nom afin de contourner la réglementation de la transmission des terres agricoles, pour acheter et spéculer.

En novembre dernier, des paysan·ne·s sont venu·e·s protester lors d'une vente de terre aux enchères contre la flambée des prix, multipliés par 10 !

Ce 29 janvier, nous avons reçu un mystérieux appel du « Soulèvement des terres », nous appelant à nous rendre avec nos outils (sécateurs, tenailles...) au rond-point de Sellières (39) pour reprendre une terre.

Au petit matin, chaudement vêtus et les outils en main, nous allons au rendez-vous : on nous oriente vers le village de Passenans (à moins de 80 km de Quetigny), où nous nous regroupons, à côté du terrain de foot. Notre petit groupe se multiplie très vite : des gens arrivent de partout, jeunes, moins jeunes, paysan·ne·s, citoyen·e·s... Steve Gormaly, viticulteur à Passenans et responsable de la Confédération Paysanne du Jura, nous présente la situation, et nous propose d'aller reprendre une vigne de 2 ha,

laissée en friche depuis 2008 par ses propriétaires, une société dont le nom se compose de 3 lettres... Ses membres sont inconnus.

Nous sommes au moins 500 ; nous nous rendons en manifestation, en chantant, dans les rues du village, et arrivons à la vigne, plantée à flanc de coteau, où s'activent déjà des paysans qui enlèvent le gros des broussailles. Nous sommes rapidement répartis en groupes, avec pour mission de tout enlever : ceps vermoulus, piquets, fils de fer, ronces, broussailles... Le coteau se met à ressembler à un vaste chantier, où s'activent, sur toute sa surface, des apprentis défricheurs. Une heure après, le terrain est nu... Les feux font partir en fumée tout ce qui a été arraché, les tables se dressent pour le déjeuner, la soupe chauffe dans les marmites.

Une vigne nouvelle sera plantée, que des vigneronns pourront cultiver. C'est le projet, dont le sens est très symbolique : enfreindre la loi pour attirer l'attention sur le sujet de la terre qui ne doit pas être un objet de spéculation. Elle sert à nous nourrir, et à faire vivre ceux qui la cultivent. Elle doit rester accessible à ceux qui veulent devenir paysans, ou le rester en faisant l'acquisition de surface supplémentaire pour pouvoir vivre de leur travail.

### **Pour aller plus loin :**

[Article de Reporterre sur la reprise de terre du 29 janvier](#)

[Brève de paysan](#)

[Appel du Soulèvement de la terre](#)



Réinventons  
QUETIGNY

***La Lettre***

**n° 15**

**février 2022**

## **Le nucléaire... repeint en vert !**

Ça y est ! Macron le « Champion de la Terre » a réussi ! L'énergie nucléaire et le gaz sont reconnus par la Commission européenne comme énergie verte de transition.

La Commission européenne a établi une taxonomie « verte » qui désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Une activité est considérée comme durable si elle correspond au moins à un des six objectifs suivants :

- atténuation du changement climatique
- adaptation au changement climatique
- utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- transition vers une économie circulaire
- contrôle de la pollution
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette taxonomie est initialement pensée comme une liste basée sur la science. Alors que le Parlement européen avait exclu initialement le nucléaire de la taxonomie verte, son intégration, en contradiction avec les critères ci-dessus, a été obtenue sous la pression des lobbies de l'énergie nucléaire et de la France. Certes, la France espérait que le nucléaire obtiendrait le label « vert » et doit se contenter du label « énergie de transition », mais pour obtenir cela, elle n'a pas hésité à s'allier à des régimes autoritaires, antidémocratiques et réactionnaires comme la Hongrie ou la Pologne et à soutenir leur position pour inclure aussi le gaz comme énergie de transition.

Les experts de la plate-forme sur la finance durable, institution officielle qui regroupe investisseurs et ONG, ont rendu un avis sans ambiguïté : ni le gaz fossile ni le nucléaire ne sont compatibles avec les critères de la taxonomie européenne.

L'Allemagne, l'Autriche et le Luxembourg se sont élevés contre cette décision, mais il semble que l'Allemagne ne cherche pas le conflit avec la France. En revanche, les deux autres pays veulent porter l'affaire en justice.

Une idée fautive : le GIEC n'a jamais recommandé l'utilisation du nucléaire dans la lutte contre le changement climatique. S'il a étudié plusieurs scénarii avec l'utilisation du nucléaire (sur près de 90), il ne le préconise pas, car ce n'est pas son rôle. Il fait un état de la science et c'est aux politiques de choisir.

Pourquoi l'intégration de l'énergie nucléaire et du gaz dans la taxonomie comme énergie de transition est si importante, en particulier pour la France ? C'est une question de financement : la taxonomie européenne est considérée comme centrale dans le plan d'action européen pour les investissements verts. Elle doit aider les gouvernements et les investisseurs à choisir les investissements les plus « écologiques ». Sans le qualificatif « énergie de transition », la France aura plus de mal à financer les EPR annoncés par Macron. Le pacte de stabilité, qui interdit aux états de dépasser 3 % de déficit, risque de limiter leurs investissements, sauf si, comme cela est envisagé, les investissements dans la transition énergétique ne sont pas comptabilisés dans ce pacte de stabilité. Cela permettra aussi probablement d'accéder à des prêts à bas coûts auprès d'investisseurs privés, ce qui est très important quand on connaît l'endettement gigantesque d'EDF.

D'après le « paquet Climat-Énergie » adopté par l'Union européenne en 2009, la France devait en 2020 atteindre 23 % d'énergie renouvelable. Elle n'a atteint que 19 % et elle est le seul pays européen à ne pas avoir respecté son engagement. Or, avec cette labellisation « énergie de transition », le risque est grand que des investissements soient détournés vers le nucléaire au détriment des énergies renouvelables et de la rénovation énergétique des bâtiments.

Le texte final de la Commission sera considéré définitivement adopté quatre mois après sa publication, sauf rejet par une majorité simple au Parlement européen ou par une majorité qualifiée des états (soit 20 états, ce qui paraît hors de portée).

#### **Sources :**

<https://basta.media/nucleaire-et-gaz-classes-energies-de-transition-Commission-europeenne-taxonomie-verte>

<https://www.alternatives-economiques.fr/france-lanterne-rouge-energies-renouvelables-europe-4-autres-info/00102070>

<https://www.sortirdunucleaire.org/Que-dit-le-GIEC-sur-le-nucleaire-dans-son-dernier>

<https://www.humanite.fr/en-debat/climat/debat-peut-classer-le-nucleaire-et-le-gaz-comme-energies-de-transition-1-733789>

<https://www.greenpeace.fr/espace-presse/taxonomie-le-double-discours-de-la-france-enfin-revele/>



Réinventons  
QUETIGNY

## *La Lettre*

n° 15

février 2022

## Une démocratie si fatiguée...

Même *Télérama* (n° 3760) s'y met : notre démocratie est « à bout de souffle », la France a « mal à sa démocratie », les Français souffrent d'un « burn-out politique »... Voilà autant de métaphores médicales pour exprimer à quel point « c'est grave docteur » !... Et le moins que l'on puisse dire est que le Covid n'a pas contribué à soigner notre système. Emmanuel Macron, qui a eu l'habileté de ramasser un pouvoir tombé au sol, a revêtu, dès le premier jour de son quinquennat, les habits de monarque républicain que lui confère la 5ème République. En bon petit Bonaparte, avec son « et de droite, et de gauche » — à ne pas confondre avec le très populiste « ni droite, ni gauche » —, on peut même dire que ces habits lui vont particulièrement bien... tout comme ils ont convenu à tous ses prédécesseurs. Qu'ils soient de droite ou de gauche, les Présidents successifs de la 5ème République se sont bien gardés de changer quoi que ce soit à un système qui les avait fait rois. Au contraire, Ils en ont même parfois aggravé certains aspects : par exemple, pour éviter les cohabitations, le mieux n'est-il pas de disposer d'une Assemblée Nationale à sa botte ? Ainsi est né le quinquennat, et l'élection des députés dans la foulée de celle du Président. Ainsi sont nés le pouvoir personnel, les partis croupions, la cour et les courtisans de l'Homme providentiel, et toutes les dérives, scandales et autres crises que ces institutions ont générés.

Et le pire est que, de même que la fonction crée l'organe, les institutions créent l'homme — ou la femme — puis le Président. « Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte », disait le poète. À son instar, il convient d'observer avec la plus grande attention, dès à présent, le comportement et les mœurs politiques que les candidat·e·s mettent en œuvre au sein de leur propre parti, mouvement ou staff de campagne respectif : ils en disent long, bien souvent, sur ce qu'ils feront une fois à la tête de l'État.

L'élection présidentielle au suffrage universel direct a été instaurée par le Général de Gaulle... pour le Général de Gaulle, dans de cadre de la Constitution de 1958. Les Français sont très attachés à cette élection, sans mesurer combien est perverse l'idée d'un homme providentiel, d'un sauveur

suprême, César ou tribun (comme on dit dans *l'Internationale*). L'électeur est appelé à voter pour un être humain, pas pour un projet. Beaucoup d'irrationnel entre en ligne de compte, majoré par la télé et les réseaux sociaux.

Bien sûr, tous les maux de « notre » démocratie ne proviennent pas des modalités d'élection du Président de la République. Le mal est plus profond : les citoyens, et singulièrement les catégories populaires, disposent de moins en moins d'espaces d'expression et ne sont plus représentés. Le nombre de députés issus de milieux sociaux culturels populaires se compte sur les doigts d'une main.

Quant à « la gauche », elle ne sait pas leur parler, empêtrée dans la tactique et la stratégie d'appareils qui se préoccupent davantage de leur préservation et de plumer la volaille socialiste que du sort des plus fragiles : on le voit avec les migrants et les vieux.

Toutes les conditions sont donc réunies, si rien ne bouge, pour une abstention record de la part des électeurs des classes populaires, traumatisés, au surplus, par le catastrophique quinquennat Hollande / Valls et la fragmentation des candidatures au premier tour. Il reste à peine deux mois pour trouver le traitement radical et révolutionnaire que tout le « peuple de gauche » attend : une Assemblée Constituante, élue dès les lendemains de l'élection présidentielle, chargée d'élaborer une nouvelle Constitution qui mettra les citoyens aux postes de commande.



Réinventons  
QUETIGNY

**La Lettre**

n° 15

février 2022

## ***Ouistreham (le film) : une aventure au pays des femmes de ménage***

*Ouistreham, c'est le nom d'un célèbre port qui a servi de cadre à l'épopée du débarquement en 1944. C'est maintenant un port depuis lequel des ferries font des allers retours quotidiens entre l'Angleterre et la France.*

Les passagers, dont beaucoup de routiers — d'énormes camions embarquent sur ces bateaux — dorment sur des couchettes, dans des cabines dont il faut bien faire le ménage. Et ce que raconte ce film, c'est le travail et la vie des femmes (et de quelques hommes) qui à chaque arrivée de bateau, durant une heure et demie précise, doivent nettoyer, vider les poubelles, changer les draps de centaines de couchettes. Le réveil à 4 h du matin, un travail éreintant, dans des espaces étroits, payé au SMIC, effectué à un rythme effréné (3 minutes pour faire 4 lits et nettoyer la cabine) qui laisse le corps douloureux. Pas vraiment le temps de rentrer chez soi entre deux séances de ménage, il faut attendre, dans le froid, le ferry suivant.

Une vie de forçat ! Une vie de vraies gens que les moyens financiers très limités obligent à rester très modestes dans leurs dépenses, leurs loisirs, leurs désirs...

Ce film, tiré du livre de Florence Aubenas, [Les quais de Ouistreham\\*](#), raconte l'immersion « incognito » d'une femme, écrivaine reconnue (incarnée par Juliette Binoche), dans ce monde dont elle veut décrire la vie dans un prochain livre. Le réalisateur Emmanuel Carrère a ajouté au livre un suspense et un questionnement autour de la personne de l'écrivain : va-t-elle être démasquée ? Que va-t-il alors se passer ?

Une de ses grandes qualités est de montrer dans toute sa cruidité le travail des nettoyeuses anonymes de toutes sortes de lieux : avant de travailler sur le ferry, on suit Marianne, l'écrivaine, nettoyant des toilettes de camping, des bureaux... d'utilisateurs pas toujours délicats. Avec moins de temps que nécessaire, ou alors des heures sup' pas payées, des contrats précaires, la course « aux heures », le tout

sous les engueulades de patrons de boîtes de nettoyage qui passent avec les entreprises des contrats impossibles à tenir .

L'autre qualité de ce film, c'est de montrer les liens qui se créent entre ces personnes à la peine : entre un anniversaire, un pot de départ, et un p'tit café sur un coin de table de cuisine, la chaleur des rapports humains et la solidarité de ce peuple du nettoyage ponctuent le film, incarnées par de vrai·e·s gens qui ne font que tenir leur propre rôle dans la vie et qui crèvent l'écran.

Enfin, le film nous pose la question de nos places dans la société : peut-on « se mettre à la place » de quelqu'un·e, quand on sait qu'au bout de quelques mois, on reprendra la vie « normale » d'une personne dotée d'un certain capital financier, mais aussi culturel, social...? La réponse est dans le film. Nous vous recommandons de courir le voir ! On ne peut s'empêcher de le relier au film Debout les femmes de Gilles Perret et François Ruffin, qui, lui, montre le travail des auxiliaires de vie.

**\* Pour aller plus loin :**

Quand le livre est sorti, en 2010, Florence Aubenas a été invitée sur de nombreux plateaux, où il était de bon ton de s'offusquer de la situation faite aux femmes de ménage : tout devait changer !

Douze ans après, la situation est la même, les femmes de ménage des grands hôtels parisiens ont dû faire des mois de grève pour obtenir des cadences moins dures et des salaires un peu plus élevés. Quant aux femmes qui occupent des postes d'aide à domicile, d'auxiliaires de vie scolaire, elles sont toujours aussi précaires : l'enquête parlementaire menée par les députés François Ruffin (LFI) et Bruno Bonnell (LREM) n'a pas permis que le Parlement adopte un projet de loi qui revalorisait leurs métiers. C'est ce que raconte « Debout les femmes ! »



Réinventons  
QUETIGNY

*La Lettre*

n° 15

février 2022

## Algérie-Maroc: des tensions incontrôlables ?

On parle relativement peu, dans une presse qui s'intéresse — avec raison — beaucoup à l'Ukraine, des très fortes tensions entre Algérie et Maroc depuis quelques mois. Pourtant, elles devraient attirer l'attention des chancelleries et du public, car la situation est explosive.

Si l'on remonte à la **période pré-coloniale**, la différence majeure entre l'Algérie et le Maroc, dont les structures démographiques (Berbères et Arabes) et économiques (agriculture irriguée, nomadisme pastoral, ateliers urbains) étaient comparables, est qu'une partie du territoire de la première a été soumise à la tutelle ottomane alors que le Maroc vit depuis des siècles sous la monarchie alaouite (le tracé de la frontière entre eux a d'ailleurs fluctué).

Leur passé colonial commun sous administration française (avec quelques nuances, puisque le statut des deux territoires n'était pas le même : trois "départements" français en Algérie, un "protectorat" au Maroc) aurait pu rapprocher les deux pays. Tous deux ont d'ailleurs fait partie du mouvement des non-alignés lors de la guerre froide.

Mais on sait que l'Algérie s'est **depuis l'indépendance** de 1962 dotée d'une économie socialiste, et que le Maroc cherche depuis longtemps ses soutiens en Occident. On sait aussi que les frontières tracées par les colonisateurs n'ont guère de respect pour l'organisation sociale traditionnelle des habitants, surtout lorsqu'une partie d'entre eux sont nomades...

Le Maroc, devenu indépendant dès 1956, avait soutenu, sous l'autorité du sultan Mohammed V devenu roi, son voisin algérien dans la guerre contre la France (abritant par exemple des bases et des camps d'entraînement du FLN sur son sol) ; une grande avenue Mohammed V se trouve au cœur d'Alger. Mais

la question des frontières a vite été instrumentalisée dans les deux pays. Dès 1963, la **Guerre des Sables** opposait les deux jeunes pays "frères" : après plusieurs mois d'incidents frontaliers, la guerre ouverte éclate dans la région algérienne de Tindouf, puis s'étend à Figuig au Maroc. Les combats cessent le 5 novembre, et l'Organisation de l'Unité Africaine obtient un cessez-le-feu définitif le 20 février 1964, laissant la frontière inchangée.

La question du **Sahara occidental** (vaste territoire peu peuplé mais riche en phosphates et ressources halieutiques) empoisonne les relations entre les deux nations depuis la "Marche verte" de civils (porteurs de drapeaux et de Corans) organisée en 1975 par le roi Hassan II pour intégrer au Maroc la plus grande partie du Sahara occidental, que l'Espagne où Franco terminait son long règne ne pouvait plus contrôler (le Sud revenant à la Mauritanie, alliée du Maroc). L'Algérie, elle, soutenait (y compris militairement et financièrement) le Front Polisario qui se battait pour l'indépendance du territoire, avec des troupes nomades très mobiles sur le terrain et une base arrière à Tindouf (Algérie). Dans le même temps, un avis consultatif de la Cour internationale de Justice avalisait la solution d'un référendum d'autodétermination, qui n'a jamais pu être organisé.

Après plusieurs années de batailles sanglantes et incertaines, le Maroc choisit une stratégie défensive coûteuse mais efficace : la construction successive de plusieurs "murs" (de sable) qui ont réussi à limiter les "incursions" du Polisario ; un cessez-le-feu a été signé en 1991, la République Arabe Sahraouie Démocratique a perdu une bonne partie de ses soutiens internationaux après la guerre froide, tandis que le Maroc faisait quelques concessions vers une autonomie possible du territoire. L'essentiel de l'ancien Sahara espagnol est aujourd'hui sous contrôle marocain, ce qui conduit Alger à le considérer comme "le dernier territoire africain non décolonisé".

La communauté internationale s'est, de fait, désintéressée de la question, et le poste d'envoyé spécial de l'ONU pour le Sahara Occidental est même resté vacant entre 2019 et 2021, aucun candidat ne recevant l'aval des deux parties en présence. En 2020, le Maroc a mené une opération militaire à Guerguerat (dans un *no man's land* près de la frontière mauritanienne) et le Polisario a riposté, ce qui a mis fin *de facto* au cessez-le feu de 1991. Un nouvel envoyé spécial de l'ONU a été nommé en novembre 2021, mais la question est loin d'être réglée, et des affrontements armés ont souvent lieu dans la zone, au risque de dégénérer.

Dans les 3 dernières décennies, **le terrorisme** est devenu une nouvelle source de conflictualité. Le 24 août 1994 a eu lieu un attentat à l'hôtel Atlas-Asni à Marrakech. Rabat, accusant Alger d'avoir impliqué ses services secrets dans cette attaque, a expulsé tous les Algériens ne possédant pas de carte de séjour et imposé des visas pour ceux voulant entrer sur le territoire marocain. L'Algérie a immédiatement riposté par la fermeture de sa frontière avec le Maroc ; elle n'a pas rouvert depuis 28 ans.

Un **tournant diplomatique** a marqué ces derniers mois : alors que les USA étaient toujours restés très prudents sur ce dossier, Mohammed VI a obtenu en 2020 de Trump la reconnaissance de la "marocanité" du Sahara (objet de vastes campagnes médiatiques de Rabat auprès des pays étrangers et de la diaspora marocaine). Il faut savoir que ce soutien américain a été obtenu en échange de la normalisation des relations du Maroc avec Israël, véritable rupture dans la politique étrangère de Rabat (l'un des titres dont Hassan II était le plus fier était celui de "président du Comité Al-Qods", chargé de veiller sur les lieux saints musulmans de Jérusalem). Ce revirement (à mettre en parallèle avec la paix entre Israël et les Émirats Arabes Unis) a brouillé le Maroc avec une bonne partie du monde arabe, surtout depuis la signature fin 2021 d'un accord de coopération militaire à Rabat par le ministre israélien de la Défense, auteur d'un discours très hostile à l'Algérie, en pleine période de répression meurtrière de manifestations palestiniennes à Gaza et Jérusalem-Est) !

Tout cela au moment où l'Algérie, reléguée depuis près de 30 ans à un rôle diplomatique secondaire par la "décennie noire" (1992-2002) de la guerre civile qui opposait le pouvoir FLN et les groupes armés issus du FIS (Front Islamique du Salut) et de toute une nébuleuse d'organisations, suivie du long règne

(1999-2019) de Bouteflika, président autocrate et à la santé de plus en plus défaillante, puis de la période de contestation populaire et d'instabilité du *Hirak*, **tente de s'affirmer sur la scène arabe**. Alger a accueilli en visite d'État en décembre 2021 Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne, lui rappelant la phrase de Houari Boumediène (président algérien de 1965 à 1978) : « l'Algérie est avec la Palestine, oppresseuse ou opprimée », et l'actuel président Tebboune a été reçu en janvier avec tous les honneurs par l'Égyptien Al-Sissi. L'Algérie pourrait, même s'il n'y a pas encore de décision ferme à ce sujet, organiser prochainement un sommet arabe.

Ajoutons que le rapprochement entre Rabat et Washington ne peut que renforcer les **liens de l'Algérie avec la Russie** de Poutine, qui avait établi de solides relations avec Bouteflika, effacé une bonne partie de la dette algérienne pour l'achat d'équipements militaires russes, et clairement soutenu les généraux algériens face au *Hirak* en 2019-2020.

En revanche, le Maroc semble pouvoir compter sur l'Europe occidentale : Macron a à peine réagi contre l'espionnage des autorités françaises par les services secrets marocains à l'aide du logiciel israélien Pegasus... et, après que Tebboune a décidé de ne plus faire transiter son gaz naturel par le gazoduc Maghreb-Europe passant par le Maroc, Pedro Sanchez a autorisé l'approvisionnement du Maroc depuis l'Espagne par le même gazoduc, en sens inverse !

Même si aucun des deux pays ne semble prêt à déclencher dans l'immédiat une offensive, ils sont dans une **logique de guerre**. Ils fourbissent d'ailleurs leurs armes : si l'Algérie dispose encore du premier budget militaire du continent africain, évalué en 2020 à une dizaine de milliards de dollars, le Maroc pourrait le surpasser dès 2022 avec 12,8 milliards de dollars.

La situation est inquiétante. La **rupture par l'Algérie des relations diplomatiques avec le Maroc**, en août dernier, puis l'interdiction de l'espace aérien de l'Algérie aux vols marocains, empêchent toute communication sérieuse entre les deux pays en cas de crise locale. Actuellement, le ton des médias, et encore plus des réseaux sociaux, atteint dans les deux pays une violence extrême. Une note maladroite (ou soigneusement pesée ?) de l'ambassadeur du Maroc à l'ONU estimant l'été dernier que « le peuple kabyle mérite plus que tout autre de jouir pleinement de son droit à l'autodétermination » a déchaîné les passions en Algérie, qui connaissait alors les pires incendies de son histoire, et où le MAK (mouvement autrefois autonomiste, devenu indépendantiste, issu du "printemps berbère" de 1980) est classé "organisation terroriste". Toute provocation, toute maladresse risque de dégénérer en crise grave, voire en confrontation militaire d'envergure. Ces deux peuples, exposés à de graves problèmes d'inégalités, d'endettement, de chômage, de restrictions de libertés, d'insécurité, de crise climatique... et qui paient encore, quoiqu'on dise, la facture de la colonisation, n'ont pas besoin de cela !

Paradoxe : en dépit de ces relations bien difficiles entre États, il existe encore dans les deux peuples des sentiments d'amitié envers leur voisin, comme l'a prouvé tout récemment l'émotion en Algérie lors de la tragédie du petit Rayan coincé dans un puits au Maroc.

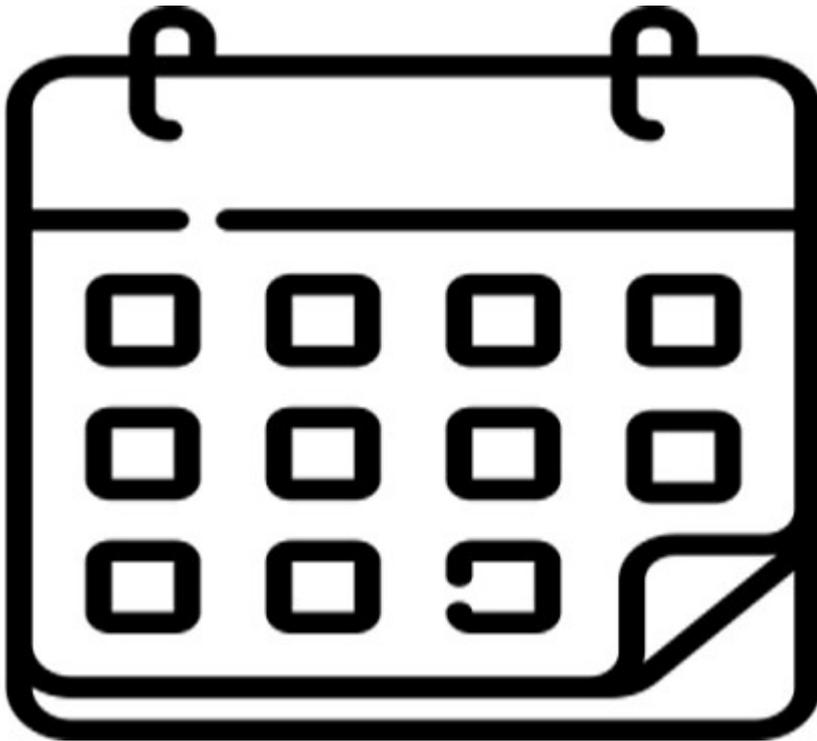
[Analyse de Jean-Pierre Filiu, universitaire historien du monde arabe](#)

[Point de vue de Brahim Oumansour, chercheur associé à l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques](#)

[Exposé d'Édouard Yziquel, étudiant à l'école de guerre économique](#)

[Réquisitoire d'Omar Brouksy, journaliste marocain opposant à Mohammed VI](#)

[Nouvelles inquiétudes de Kader Abderrahim, politologue spécialiste du Maghreb](#)



## *La Lettre*

n° 15

février 2022

## Sur notre agenda

tous les jours (sauf le mardi) jusqu'au lundi 7 mars de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

### Les petites mains d'ici, les petites mains de ma ville

Exposition proposée par l'illustratrice jeunesse Bérengère Mariller-Gobber, en lien avec le MVB

Musée de la Vie bourguignonne, 17 rue Sainte-Anne, 21000 Dijon

Savoir-faire des artisans des ateliers de l'Opéra et des boutiques de Dijon, pour travaux d'enfants des Grésilles et de Talant.

mercredi 16 et jeudi 17 février 2022 de 14 h 30 à 15 h 30

### Bouger les lignes - histoires de cartes

Pièce de théâtre de Nicolas Doutey, par une troupe de 3 comédienn·e·s pros en situation de handicap mental

Théâtre des Feuillants, 9 rue Condorcet, 21000 Dijon

On traverse l'histoire des cartes du papyrus à Google Maps : leur pensée, leurs fonctions, leur usage, leur réalisation...

mercredi 23 février 2022 de 18 h à 20 h

### Conversation animée : peuple et populisme

Discussion autour d'enjeux traversant les luttes sociales, écologistes, anti-autoritaires, féministes, anti-racistes...

Espace autogéré des Tanneries, 37 Rue des Ateliers, 21000 Dijon

Entre Gilets jaunes de 2018 et campagne présidentielle de 2022, qui parle vraiment au nom du "peuple" et le "représente" ?

jeudi 24 février à 18 h

### [URGENCE : rassemblement pour l'Ukraine](#)

**Plusieurs organisations progressistes appellent dans l'urgence à un rassemblement pour l'Ukraine ce soir. La Ligue des Droits de l'Homme soutient cet appel.**

Place de la Libération, Dijon

Nous ne pouvons que rappeler notre attachement à la paix, au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et condamner l'agression dont est victime l'Ukraine.

vendredi 25 février 2022 de 18 h à 20 h

### ["Tant pis", spectacle d'Aymeric Lompret](#)

**Humoriste parfois féroce, libéré de toutes les conventions, faussement naïf car une vanne peut en cacher une autre.**

Théâtre des Feuillants, 9 rue Condorcet, 21000 Dijon

Suite à l'accueil du public mitigé dans ses 6 1<sup>ers</sup> spectacles, il tente de conjurer le sort avec son septième, "pour dominer l'échec"...

samedi 26 février 2022 de 9 h 30 à 14 h

### [Atelier cuisine "autour du chou"](#)

**proposé par l'Agenda 30 et le Centre Social La Passerelle : 6 € adulte, 3 € enfant / sur inscription (03 80 71 91 14).**

La Passerelle, 3 Allée des Jardins, 21800 Quetigny

Léonard, d'Agenda 2030, vous invite à cuisiner le chou ! Ensemble, préparez entrée, plat et dessert et passez à la dégustation.

samedi 26 février à 15 h

### [Nouveau rassemblement pour l'Ukraine](#)

**Plusieurs organisations progressistes, dont la Ligue des Droits de l'Homme, appellent à ce rassemblement.**

Place de la Libération, 21000 Dijon

Pour témoigner en grand nombre de notre solidarité à l'égard des habitants de l'Ukraine, envahie par les forces russes.

À partir du 1er mars

### [Balade dans la réserve naturelle régionale du Val-Suzon : "Sentier du faucon pèlerin"](#)

**Le 28 février est la date de la fermeture de la chasse, donc celui de la liberté retrouvée des promeneurs...**

Rendez-vous au hameau de Sainte-Foy (itinéraires balisés par la Fédération Française de Randonnée)

4 boucles familiales : la grenouille rousse (très facile), le pic cendré (facile), le lézard vert (moyen), et plus si affinités.

samedi 5 mars à 15 h

### Rassemblement de soutien à l'Ukraine

La LDH soutient ce rassemblement organisé en soutien au peuple Ukrainien à l'initiative des Ukrainiens de Dijon.

Place de la Libération, 21000 Dijon

Cette agression confirme la tendance lourde qu'ont les régimes totalitaires à faire prévaloir la force au mépris du droit.

samedi 5 mars à 20 h30

### Festival "Théâtre et moi" : Il nous faut arracher la joie aux jours qui filent

Tragi-comédie sur la perte d'autonomie et la perte d'identité, par la Compagnie du Détour

Espace Mendès-France, rue des Vergers, 21800 Quetigny (03 80 48 28 43 - [culture@quetigny.fr](mailto:culture@quetigny.fr))

Éclater de rire ou fondre en larmes, l'enchaînement d'événements et d'accidents fait sans cesse vaciller "l'embarcation".

lundi 7 mars à 18 h

### Rassemblement pour la voie du dialogue et de la paix et pour une solution négociée en Ukraine

Le Mouvement de la Paix appelle d'autres associations à ce rassemblement.

Place de la Libération, 21000 Dijon

Par solidarité avec le peuple, stop à la guerre, retrait des troupes russes, non à l'engrenage militaire, solution négociée.

mardi 8 mars à 20 h30

### Festival "Théâtre et moi" : La compétition

Théâtre et Kung-Fu, par la compagnie Esquimots

Espace Mendès-France, rue des Vergers, 21800 Quetigny (03 80 48 28 43 - [culture@quetigny.fr](mailto:culture@quetigny.fr))

En compétitions et dans les défis sur internet, comment s'engager sans perdre son discernement et son indépendance ?

du mardi 8 mars au samedi 12 mars 2022 (20 h les 8, 9, 10 ; 18 h 30 le 11 ; 17 h le 12)

### La seconde surprise de l'amour

Comédie en prose de Marivaux, mise en scène par Alain Françon, avec Suzanne de Baecque et Thomas Blanchard

Auditorium, place Jean Bouhey, 21000 Dijon

Pièce redécouverte en 1959 par Roger Planchon, badinage entre deux êtres désespérés découvrant leur amour peu à peu.

mercredi 9 et jeudi 10 mars 2022 à 20 h

### Cirque à l'auditorium : celui qui tombe, par Yoann Bourgeois

**Une demi-douzaine de corps cherchent leur équilibre sur un plateau mouvant, se penchent, s'agrippent, s'enlacent...**

Auditorium, place Jean Bouhey, 21000 Dijon

Entre cirque, danse et théâtre, spectacle inclassable (créé en 2014 à la Biennale de Lyon) alliant délicate poésie et performance.

vendredi 11 mars à 18 h 30

### Rassemblement public en soutien à l'Ukraine

à l'initiative de la mairie de Quetigny

Parc Henri-Détang (devant l'arbre de la Liberté), Quetigny (repli salle Diouf en cas d'intempéries)

*Réinventons Quetigny* sera représenté à cette manifestation de solidarité avec le peuple ukrainien.

vendredi 11 et samedi 12 mars 2022 à partir de 18 h 30

### Soirée joyeuse sur l'alimentation, proposée par AssoEnScène

**Rencontre avec *Les amis de l'Engrenage* et *Les amis des Lentillères*, puis conférence gesticulée de Nadia Cohen**

vendredi 11: Centre Social Le Tempo, 21 rue Maurice Ravel, Dijon (réservation conseillée : 03 80 77 15 77)

samedi 12: Centre Social Baudelaire, 27 av. Charles Baudelaire, Dijon (réservation conseillée : 03 80 40 06 10)

Débat : notre alimentation, symbole d'un malaise social (ou *les cookies aux petits pois*), puis spectacle mêlant théâtre et conférence.

mardi 15 mars à 18 h et mercredi 16 mars à 16 h

### 14èmes Rencontre... ries, avec Cécile Gambini

**Rencontre et dédicaces avec une autrice et illustratrice jeunesse reconnue.**

Mardi 15 : lancement de la manifestation et remise des prix du concours "Décore ton galet"

Mercredi 16 : création par parents et enfants, avec l'auteure, d'un "album de famille" (sur inscription)

Bibliothèque municipale, 4 Rue des Vergers, 21800 Quetigny (03 80 46 29 29 - [bibliotheque@quetigny.fr](mailto:bibliotheque@quetigny.fr))

Manifestation annuelle organisée par plusieurs bibliothèques de Côte-d'Or afin de mettre en valeur la littérature jeunesse.